

Fonctions religieuses pour des érudits algériens au Maroc au XIXe**Religious Positions for Algerian Scholars in Morocco during the 19th Century** **SOUFIANE Segheiri**

Université El Oued (Algérie)

sseghieri39@gmail.com

Résumé:

Dans cet article, nous mettrons en lumière des exemples de chercheurs algériens qui ont migré au Maroc au cours du 19ème siècle de notre ère. Nous nous concentrerons sur ceux qui occupaient des postes importants dans des domaines tels que l'enseignement, la justice, l'émission de fatwas et la rhétorique officielle, et qui étaient sollicités par les sultans du Maroc en raison de leurs vastes connaissances en sciences islamiques et en jurisprudence, ainsi que de leur grande acceptation parmi le peuple. Ces érudits sont devenus bien connus dans des villes comme Fès et Marrakech, parmi ces éminents savants figurent le cheikh Abdelkader ibn Mohammad al-Rashidi, Mohammad ibn Mohammad al-Mashrefi, et d'autres.

informations sur l'article**Reçu:****25/09/2024****Acceptation:****15/11/2024****Mots clés:**

- ✓ Emplois religieux
- ✓ al-Mashrefi
- ✓ Maroc
- ✓ érudits algériens

Abstract :

In this article, we will highlight examples of Algerian scholars who migrated to Morocco during the 19th century AD. We will focus on those who held important positions in fields such as teaching, judiciary, issuing fatwas, and official rhetoric, and who were relied upon by the sultans of Morocco due to their extensive knowledge in Islamic sciences and jurisprudence, as well as their great acceptance among the people. These scholars became well-known in cities like Fez and Marrakech, among these prominent scholars are Sheikh Abdelkader ibn Mohammad al-Rashidi, Mohammad ibn Mohammad al-Mashrefi, and others.

Article info**Received:****25/09/2024****Accepted:****15/11/2024****Key words:**

- ✓ Jobs Religious
- ✓ al-Mashrefi
- ✓ Morocco
- ✓ Algerian scholars

INTRODUCTION

De nombreux chercheurs et étudiants algériens ont migré vers le Maroc à travers différentes périodes historiques, et cette migration a continué indépendamment du nombre de chercheurs migrants et des raisons de ces migrations ou voyages. Les objectifs de cette migration algérienne variaient, notamment selon les chercheurs. Alors que certains visaient à acquérir des connaissances dans les villes marocaines et à obtenir des licences de la part de célèbres érudits marocains, d'autres cherchaient la stabilité et prenaient des postes disponibles dans l'enseignement, la magistrature, la délivrance de fatwas et la prise de parole en public.

Et bien sûr, ces importantes positions religieuses nécessitent un groupe distingué de savants qui sont considérés comme les protecteurs de la religion et les phares dans l'obscurité, et les projets ne sont confiés qu'à ceux qui sont bien versés dans la connaissance et la piété. Les érudits algériens ont pu occuper de nombreux postes religieux tels que la prédication, l'émission de fatwas et le service en tant que juges, sur nomination des sultans marocains, qui en ont nommé beaucoup à de tels postes élevés dans diverses villes marocaines où ils se sont installés. Cela représente une véritable participation des chercheurs algériens dans divers domaines religieux, culturels, sociaux, économiques, politiques et administratifs. Ils n'étaient pas seulement des immigrants dont le voyage s'achevait avec l'achèvement du travail assigné et de l'objectif visé, comme nous essayons de le prouver à travers notre article concis sur la révision des exemples les plus importants de savants algériens qui ont joué un rôle significatif dans l'occupation de postes religieux et administratifs aux confins du Maroc au cours du 19ème siècle, sous l'occupation française de l'Algérie, et durant le règne de l'État alaouite aux confins du Maroc.

Les questions soulevées sont :

Comment les érudits algériens ont-ils réussi à occuper des postes religieux dans l'extrême ouest du Maroc ? Qui sont les érudits les plus importants ayant occupé de tels postes dans la prédication, le jugement et l'émission de fatwas au cours du 19ème siècle de notre ère ? L'étude vise à présenter les érudits algériens les plus éminents qui ont migré vers le Maroc au cours du 19e siècle, et à démontrer leurs contributions, leur impact et leur implication dans l'administration au Maroc. Nous avons utilisé la méthode historique narrative appropriée pour présenter des articles historiques comme celui-ci, à travers certaines sources et références disponibles.

1. Raisons de la nomination de chercheurs algériens à des postes religieux au Maroc

1.1. Leur bonne relation avec les sultans du Maroc

L'arrivée des scientifiques algériens à des postes religieux élevés au Maroc n'était pas un hasard ou un événement aléatoire, mais le résultat de multiples facteurs. L'un des facteurs les plus importants est les bonnes relations que certains scientifiques algériens entretenaient avec les rois alaouites du Maroc, ce qui les a aidés à progresser et à accéder à ces postes importants.

Les personnalités des scientifiques algériens qui se sont établis au Maroc se caractérisaient par leur calme et leur éloignement des complications politiques et des ambitions personnelles de pouvoir. Ces scientifiques avaient tendance à se concentrer sur les sciences religieuses et spirituelles plutôt qu'à s'intéresser aux affaires politiques, ce qui a renforcé leur statut de savants religieux sincères ne cherchant pas à exercer une influence politique.

L'établissement des scientifiques algériens dans des zones éloignées des troubles politiques au Maroc leur a permis de se consacrer à la science et à la religion. Cet isolement de la politique leur a donné une plus grande opportunité de se plonger dans les sciences religieuses, ce qui a

conduit à gagner le respect des gouvernants et des gens, et par conséquent, ils ont été nommés à des postes religieux élevés... (Saad Allah, 1998, 1/197).

Cette situation a poussé les autorités en place à chercher à attirer les scientifiques algériens dans le cadre de l'exploitation de la religion à des fins politiques. Où les savants religieux sont devenus une source qui confère une légitimité politique au régime en place, aidant ainsi à justifier ses politiques et à consolider son autorité. Grâce à leur alliance avec ces scientifiques, le pouvoir a pu renforcer sa légitimité auprès du peuple et donner une dimension religieuse à ses actions, ce qui a contribué à garantir sa stabilité et à imposer son contrôle. (Belaïfa, 2022, p. 442). Surtout après que certains scientifiques algériens ayant émigré au Maroc sont entrés dans le domaine politique, que ce soit en soutenant les décisions du pouvoir en place ou en s'y opposant dans le cadre de la fatwa et du conseil. Cet engagement politique les a rendus partie prenante des processus de prise de décision politique, que ce soit en offrant des conseils ou en participant à la justification des politiques en place. (Shawitam, 2011 , p. 93), Comme le poète algérien Saïd Mendassi qui a abordé dans sa poésie la manière de choisir la bonne voie. Cela reflète que les scientifiques ne se sont pas contentés de leur rôle religieux, mais ont également joué un rôle important dans l'orientation des décisions politiques, soit en les soutenant, soit en les critiquant sur la base des principes de la religion et de l'éthique... (Al-Mandasi, 1968, p. 39) .

اختار لنفس الأبطال عليك تغيير

Choisissez les héros qui vous défendent.

توجدهم عند الكريمة رؤوس جبال

Vous les trouverez à vos côtés pendant l'adversité.

يرضيوك وقت الندى وال Herb عسير

Ils vous apportent la victoire en guerre.

يوم تزحف للوغى تبرق الأفیال

Dans l'intensité de la guerre, des héros émergent.

Nous mentionnons également la nomination par le sultan Mohammed Cherif Alaoui d'un des savants de la région de Touat, le cheikh Mohammed Ben Abdel Karim Ben Ahmed Touati (décédé en 1092 H), au poste de juge dans la région de Touat, qui était sous la supervision spirituelle et administrative de la ville de Sijilmasa, et ce, en l'an 1055 H. Cette nomination reflète la stature scientifique et spirituelle dont jouissait le cheikh Touati, ainsi que la relation étroite entre le pouvoir en place et les savants de cette époque, où les nominations des érudits à des postes de justice et de religion faisaient partie de la consolidation de la légitimité politique et spirituelle du sultan. (Hassani, 2007, p. 2/197).

Bien que certains scientifiques algériens aient occupé une position académique élevée, certains d'entre eux ont payé de leur vie le prix de leurs fonctions. Ils ont donc été confrontés à de grands dangers en raison des conditions politiques instables, devenant souvent des victimes des changements d'attitude ou d'humeur des dirigeants, qu'il s'agisse de sultans, de princes ou de leurs courtisans. Étant donné leur impact considérable sur la société, les scientifiques sont devenus des cibles faciles pour la persécution, l'exclusion, l'exil et le harcèlement, ou ils se sont vus interdire d'exercer leur travail dans l'enseignement, la sensibilisation et les discours.

Souvent, ces scientifiques étaient écartés de leurs postes de direction, qu'ils soient liés à la fatwa ou à la justice, surtout lorsque leurs opinions entraient en conflit avec les intérêts des autorités en place. Ils ont également été marginalisés pendant les périodes de conflit entre les différentes forces politiques, où ils étaient perçus comme des éléments influents pouvant entraver ou s'opposer aux politiques du régime. (Qasri, 2017, p. 210).

1.2. Posséder l'aptitude et la compétence

Les scientifiques algériens se sont distingués par leurs hautes capacités dans diverses sciences et connaissances, en plus de leur engagement envers l'éthique et l'intégrité. Ces qualités leur ont valu un grand respect parmi les gens et les ont rendus dignes d'estime auprès des autorités dirigeantes. En conséquence, ils étaient constamment sollicités pour émettre des fatwas, enseigner les sciences et occuper des postes judiciaires.

Leur popularité ne se limitait pas seulement au grand public, mais ils jouissaient également de la confiance des dirigeants qui les nommaient à des postes de responsabilité et religieux importants, en raison de leur grand succès dans l'accomplissement de leurs missions. Les décrire comme "**les plus érudits de leur époque**" reflète la profondeur de leur connaissance et leur impact sur la société et le monde islamique... (Saad Allah, 1998, p. 1/427).

1.3. Leur satisfaction des conditions pour assumer des postes religieux

Les sultans alaouites au Maroc attachaient une grande importance au choix des juges, reconnaissant que la justice est une fonction vitale dans la société. Selon eux, le rôle du juge venait après celui de l'imamat suprême, ce qui en faisait l'un des postes les plus prestigieux et influents dans le système judiciaire et religieux marocain.

Ils étaient très soucieux des critères de nomination des juges. Ils devaient posséder un ensemble de qualités nécessaires, parmi lesquelles :

- ✓ Connaissance approfondie : Les juges devaient maîtriser la charia, mais ils devaient également avoir une solide formation en sciences religieuses, en particulier en jurisprudence.
- ✓ (jurisprudence).
L'efficacité : Les sultans veillaient à ce que les juges soient des experts dans l'application des lois et l'interprétation des textes religieux, afin de garantir une justice efficace et équitable.
- ✓ Travail acharné : On s'attendait à ce que les juges fassent preuve d'un fort engagement dans leur mission, en consacrant du temps et des efforts à rendre des jugements équitables.
- ✓ L'intégrité morale et la droiture : les qualités personnelles du juge étaient tout aussi essentielles. Il devait incarner la justice, l'égalité et la piété, tout en évitant la corruption ou toute influence extérieure qui pourrait altérer ses décisions.
- ✓ La perfection dans ses actions : l'excellence dans l'exécution de ses devoirs était une nécessité, garantissant que la justice soit exercée de manière impeccable.

En résumé, les sultans alaouites considéraient la fonction judiciaire non seulement comme un service à la communauté, mais aussi comme un pilier central du système moral et religieux. Le juge devait à la fois refléter la rigueur des lois et la grandeur des valeurs islamiques. (Bin Abd Allah, 1983, p. 08)

Ils plongent dans son origine et ses détails, l'explorant dans les sciences religieuses et pratiques, et se familiarisent avec les fondements de l'école de pensée malékite et ses branches, le considérant comme un partenaire dans l'administration et une autorité en matière religieuse dans la ville, avec un rôle dans la gestion des prisons (Lotorno, 1992, p. 1/312).

Ces conditions, qui étaient présentes chez les érudits algériens dans le lointain Maghreb, ont gagné la confiance des responsables de l'État marocain et leur ont accordé une pleine liberté dans l'émission de jugements selon la charia islamique (Al-Mashrefi, 2005, p. 1/87).

1.4. Leur capacité à émettre des avis juridiques islamiques selon l'école de pensée malékite

L'unité de l'école de pensée a aidé les érudits algériens à assumer des positions religieuses, surtout qu'ils maîtrisent l'école malékite dans ses jugements et sa législation. Semblable à la position d'un juge, la fonction d'émettre des édits religieux (fatwa) est considérée comme l'une des plus élevées et des plus sensibles qu'un érudit puisse occuper, en raison des connaissances approfondies requises en matière de croyances, de jurisprudence, d'interprétation, de hadith, d'analogie, ainsi que de l'expertise en mémorisation et en récitation du Coran avec précision. Cela nécessite également du courage, de l'alerte, de l'intégrité, de la droiture, de la persévérance, de la compréhension, de l'acuité, de la perspicacité et de dire la vérité. (Saad Allah, 1998, p. 1/397).

Il ne fait aucun doute que l'importance des emplois religieux, en particulier au Maroc, est due à la nature religieuse qui caractérise la vie intellectuelle, politique, économique et sociale. (Al-Youbi, 1998, p. 98) La situation au Maroc n'est pas très différente de celle de l'Algérie, avec quelques différences dans la nature du pouvoir et de la gouvernance. Grâce à l'unité de la référence juridique dans le Maghreb arabe, tous les pays étaient sous l'autorité de l'école de pensée malékite ash'arite, qui représente l'identité culturelle et civilisationnelle de la région.

Cette école de pensée était répandue dans la vie des Marocains et dominante dans les institutions étatiques en tant que source autorisée pour les pratiques religieuses et les transactions légales. La convergence intellectuelle a facilité l'intégration des chercheurs algériens dans les contrées les plus éloignées du Maroc et leur accession à des postes dans la justice, émettant des décrets religieux et d'autres fonctions religieuses, grâce à leur profonde compréhension de la jurisprudence. (Saghieri, 2021, p. 453).

2. Des exemples des érudits algériens les plus importants qui ont occupé des postes administratifs et religieux dans les villes du Maroc au cours du 19ème siècle incluent :

2.1. Mohammed bin Saad Al-Tilimsani : décédé en 1264 AH / 1847 AD.

Le vénérable cheikh et érudit Abu Abdullah Muhammad ibn Saad ibn Al-Hajj Al-Hasani Al-Baidari Al-Tilimsani était un éminent savant et juge à Tlemcen. Il a grandi dans cette ville où il a étudié les sciences religieuses et littéraires, et s'est distingué dans ces domaines (Alkatani, 2009, p. 3/97) Comme beaucoup d'érudits de Tlemcen, il a voyagé à Fès, au Maroc, pour approfondir ses connaissances et rencontrer d'autres savants renommés, tels que Hamdoun ibn Al-Hajj et Abi Talib Al-Mazoni. Après son séjour à Fès, il est retourné à Tlemcen où il a été nommé juge par le souverain marocain Abd al-Rahman ibn Hisham.

Abu Abdullah a vécu les événements tumultueux de la campagne française en Algérie occidentale, notamment l'entrée du général Clausel à Tlemcen en 1835. (Saad Allah, 1998, p. 4/502).

En raison de son implication dans la magistrature et sa participation à la résistance populaire aux côtés de l'émir Abdelkader, il a dû fuir à nouveau à Fès avec sa famille, laissant derrière lui ses biens et ses livres. À Fès, il s'est consacré à l'enseignement, animant des cercles éducatifs qui ont bénéficié à de nombreux étudiants de l'époque. (Alkatani, 2009, p. 3/97).

Après sa libération, il est retourné à Tlemcen, mais l'a quittée définitivement après la deuxième campagne française menée par Bugeaud. Il s'est alors installé à Taza, où il fut nommé mufti et continua à enseigner et à répondre aux questions des chercheurs. (Al-Fassi, 2003, p. 52) Par la suite, il retourna à Fès, où il mourut et fut enterré en dehors de Bab Al Fetooh (Ibn Souda, 1997, p. 188).

distingués figurent le mufti du Maroc et chef de la communauté à Fès, le savant Jaafar ibn Idris Al-Kattani, ainsi que le cheikh Arabi Al-Musharif Al-Muaskari. (Al-Mashrefi, 2005, p. 88).

Fonctions religieuses pour des érudits algériens au Maroc au XIXe

2.2. Muhammad bin Abdul Karim Al-Majawi est décédé en 1297 AH / 1851 AD.

Le savant Abu Abdullah Muhammad bin Abdul Karim bin Abdul Rahman Al-Majawi a été éduqué par son père et son frère aîné, Hajj Ahmed Al-Majawi, dans sa ville natale. Il a ensuite migré à Fès, où il a poursuivi ses études auprès de grands érudits et cheikhs de la ville, tels que Hamdoun bin Al-Hajj et Hajj Tayyeb bin Kiran (Al-Hafnawi, 1906, p. 1/441).

De retour à Tlemcen, il a exercé la fonction de juge pendant près de 25 ans, tout en continuant à enseigner, formant ainsi de nombreux érudits sous sa tutelle (Nuwaihid, 1980, p. 287). Plus tard, il retorna à Fès, où il enseigna à l'Université Al-Qarawiyyin, l'une des plus anciennes universités islamiques. Finalement, il s'établit à Tanger, où il fut nommé juge, enseignant et prédicateur par le sultan alaouite, fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort (Baali, 2018, p. 74).

2.3. Al-Hajj Al-Dawoodi : Décédé en 1271 AH / 1854 AD

Abu Muhammad Al-Hajj Al-Daudi était un juge, un juriste et un soufi. Il a grandi à Tlemcen et a étudié la langue et la logique. Après l'occupation française, il s'est installé à Fès pour pratiquer sa religion, et de là, il a commencé son pèlerinage vers la Sainte Kaaba. Au cours de son voyage, il est resté en Égypte et a appris de ses érudits. (Alkatani, 2009, p. 74) Al-Daudi Al-Tlemcani est considéré comme l'un des cheikhs de l'ordre soufi Nasiriyya et a été enterré dans sa zaouïa à Fès. Ses funérailles ont été marquées par un grand rassemblement de personnes en raison de ses vertus et de ses bienfaits. Il a laissé des explications sur le Hamsiya Al-Burda et des commentaires sur Al-Saad. (Ibn Souda, 1997, p. 203)

Le cheikh Al-Daudi a laissé un héritage dans l'extrême ouest du Maroc, connu sous le nom de la honorable famille Al-Daudi Tlemcani. Ils ont occupé divers postes, y compris des érudits comme son petit-fils, Hassan ibn Nasser ibn Al-Hajj Al-Daudi, qui était un homme de savoir, littéraire et poète, et qui a exercé en tant que juge à Fès. Il est mort en l'an 1366 AH et avait une célèbre collection de poèmes (Al-Shaibani, 1987 , p. 1/110)

2.4. Abdul Qader ibn Muhammad Al Rashidi : décédé en 1272 AH/1855 AD.

Abdul Qader ibn Muhammad ibn Abdul Qader ibn Sahnoun al-Rashidi, d'origine hachémite, résident de Marrakech et juge de la ville, érudit avisé, écrivain et poète talentueux, mémorisateur éminent, juriste (reconnu pour son intelligence et sa connaissance de la jurisprudence et de ses branches). (Ibn Souda, 1997, p. 208)

Il a étudié à Oran puis a déménagé à Tlemcen et a appris auprès de ses érudits. Il a migré vers Fès après l'occupation française et la chute d'Oran et de Tlemcen, où il a appris auprès de ses érudits éminents et a tenu des séances avec les villageois. Il s'installa ensuite à Marrakech en l'an 1268 AH, où il fut nommé juge de Marrakech par le sultan Moulay Abderrahmane, fils de Muhammad, en 1268 AH sur la recommandation de son aide Hajj Mohamed al-Barka. Il a établi la Cour Azbuzat à Marrakech, mais a eu plusieurs différends et conflits avec certains fonctionnaires, ce qui a finalement conduit à son licenciement (Al-Samlali, 1993, p. 8/263)

2.5. Mohammed Al-Arabi Al-Mashrefi : décédé en 1313 AH/1895 AD

Abu Hamid Al-Arabi bin Abdul Qadir bin Ali Al-Mashrefi, issu de la prestigieuse famille Masharif qui a exercé le leadership dans la région de Rashidiya. (Sharaf, 2010, p. 80) Il a grandi et a été éduqué au sein de sa famille savante et pieuse, en particulier son père Abdul Qadir Al-Mashrefi et Abu Ras Al-Nasiri. (Al-nasiri, 1986, p 82). Il fréquentait des rassemblements de savoir et des écoles à Mascara et à Oran, où il étudiait les sciences et les lectures coraniques sous Sheikh Abdullah bin Dirah, qui lui enseignait "Ad Durar Al-Lawami". Il étudiait la grammaire

et la prosodie sous Abdullah Al-Suqat, et il étudiait la jurisprudence sous Sheikh Ahmed bin Tohami (Al-Mashrefi, 2005, p. 19).

Il a déménagé à Tlemcen pour poursuivre ses études et a étudié auprès de ses éminents érudits tels que le juriste Sheikh Al-Dawoodi Al-Tlemsani, Muhammad bin Saad Al-Tlemsani et Muhammad Al-Fakhar (Sharaf, 2010, p. 100). Il a participé à la résistance populaire organisée dans l'ouest de l'Algérie dirigée par le prince Abdelkader. Après la chute de la ville de Mascara aux mains des forces coloniales françaises et la défaite du Prince lors de la bataille d'Ain Taguin en 1843, il émigra vers le lointain Maroc en 1844 (Al-Qasimi, 2005, p. 228)

Il a traversé une épreuve majeure en raison de son arrestation et de son emprisonnement par le sultan Abdul Rahman bin Hisham, avec quelques hommes accusés d'avoir communiqué avec le prince et de s'être rebellés contre le sultan du Maroc. (Sharaf, 2010, p. 120) Après sa libération, il s'est efforcé de se rapprocher de la cour du sultan marocain et de renforcer sa relation avec lui, mais il n'a pas réussi à atteindre le statut des érudits proches du sultan. Mort et Héritage : Il est mort à Fès en l'an 1319 AH, laissant derrière lui plusieurs œuvres telles que "**Yaqutat Al-Nasab Al-Wahajah**", "**Al-Yawaqit Al-Thaminah**" et "**Dhikrat Al-Awakhir wa Nuzhat Al-Absar**". (Nuwaihid, 1980, p. 303)

Ses tâches avec le Sultan : Bien qu'il n'occupât pas de postes officiels, le sultan marocain Hassan I lui confia plusieurs missions spéciales, notamment expliquer son message aux rebelles concernant l'obéissance à son gouverneur à Fès, et préparer le mariage de son fils cadet. Il jouissait de la faveur à la cour hassanienne et a établi des relations politiques et pragmatiques avec plusieurs responsables de l'appareil de stockage. (Sharaf, 2010, p. 91).

En plus de ce qui a été mentionné, il y a des imams algériens qui ont émigré vers le Maroc et qui ont été chargés de missions non officielles. Ils ont travaillé avec compétence pour émettre des fatwas ou répondre aux questions des étudiants et des érudits, ainsi que pour donner leur avis sur diverses questions, tant particulières que générales, parmi eux, à titre d'exemple :

- **Abou Rass Al-Nasser Al-Maaskari, décédé en 1238 H / 1823 M**

Le connu Jilali Al-Maskari, le Rashidi algérien, est né en l'an 1150 de l'Hégire / 1737 de notre ère dans la montagne de Karsout et Hounet. Après la mort de ses parents, il a déménagé avec son frère aîné au Maroc, où il a grandi dans une grande pauvreté. Cependant, la pauvreté ne l'a pas empêché de chercher à apprendre, il a mémorisé le Coran et est retourné au camp avec une certaine connaissance. Il a poursuivi ses études en jurisprudence avec les cheikhs de la région, puis il s'est rendu à Mazouna pour étudier le résumé de Khalil jusqu'à ce qu'il devienne qualifié pour enseigner (Al-Nasiri, 1986, p. 25).

Il continua à chercher le savoir et à enseigner, puis il déménagea à la campagne à Grèce où il se maria et occupa un poste de juge pendant deux ans. Il est retourné au camp et a poursuivi ses études avec son maître Abdelkader El Mouchrifi. Ses leçons ont acquis une grande renommée, et il a effectué le pèlerinage deux fois, en 1204 de l'Hégire / 1790 de notre ère et en 1226 de l'Hégire / 1812 de notre ère. Au cours de ses voyages, il a visité le Hijaz, la Tunisie, l'Égypte, le Levant, Jérusalem et le Maroc, où sa renommée le précédait. Les cercles de savants l'ont accueilli, et il a bénéficié de leur savoir tout en leur apportant également ses connaissances. (Al-Hafnawi M. , 1906, p. 2/332).

En Algérie, des érudits tels que Muhammad ibn Jadun et Muhammad ibn al-Haffaf en ont discuté. Il s'installe à Constantine, où il rencontre son érudit, Cheikh Abdel Karim Al-Fakun, et à Oran, il écrit des poèmes de louange et entretient des relations avec le Bey Muhammad bin Othman. A Fès, il a rencontré ses notables comme Al-Tayeb bin Kiran, Hamdoun Al-Hajj Al-Salami et Abdelkader bin Chaqrour. En Tunisie, il a rencontré Cheikh Ibrahim Al-Riahi. Quant à l'Égypte, il s'est entretenu avec des érudits tels que Mortada Al-Zubaidi et Muhammad Al-Amir

Fonctions religieuses pour des érudits algériens au Maroc au XIXe

Al-Maliki, où ils l'ont décrit comme un mémorisateur, et Al-Sharqawi l'a décrit comme «le cheikh de l'Islam». (Saad Allah, 1998, p. 2/379).

Il a étudié auprès de plus de 41 savants, était ouvert d'esprit et s'intéressait aux événements politiques de son époque, où il a écrit sur la guerre de Derqaoua et la conquête de la seconde Oran. Il a laissé derrière lui un riche héritage d'écrits comprenant 63 œuvres confirmées, en plus de 137 autres œuvres qui lui sont attribuées. Il est décédé dans le camp en l'an 1238 de l'Hégire et a été enterré près de sa maison à (Aqbat Baba Ali). (bin Abdul Qadir, 1974, p. 80).

Mohammed Ben Abou Ras avait de nombreuses réponses aux interrogations des savants du Maroc, où ses réponses ont montré l'importance qu'il avait parmi les érudits contemporains, sa grande renommée et son haut niveau de compétence en jurisprudence. Il lui a été permis de rendre des fatwas sur de nombreuses affaires et questions juridiques complexes, et il s'appuyait dans ses réponses sur la conciliation entre la raison et la tradition, ce qui a conféré à ses opinions juridiques force et profondeur. Ses débats avec les savants ont révélé sa capacité d'analyse précise et de raisonnement solide, ce qui a fait de lui une référence importante dans les sciences juridiques et la fatwa de son époque. (Saad allah, 2007, p. 1/90).

• Abu Hamid Al-Arabi Al-Mushrifi, décédé en 1313 H / 1895 M

Abu Hamid Al-Arabi Ben Abdelkader Ben Ali Al-Machrafi descend d'une famille des Macharif qui a exercé la présidence dans la région de Rachidia. Il a grandi dans un environnement scientifique et religieux, où il a appris de son père, Abdelkader El-Machrefi, et de Cheikh Abou Ras El-Nasiri. Il a commencé son éducation dans un camp à Oran, où il a étudié les sciences du Coran et les lectures sous la direction du cheikh Abdallah Ben Dira, qui lui a enseigné "les perles éclatantes". Il a également étudié la grammaire et la métrique sous la direction d'Abdallah Al-Saqat, et la jurisprudence avec le cheikh Ahmed Ben Al-Tahami. Après cela, il se rendit à Tlemcen pour s'instruire auprès de ses savants, tels que le cheikh Daoudi de Tlemcen, Mohammed Ben Saad de Tlemcen et Mohammed Fakhard (Sharaf A. H., 2010, p. 10).

Abou Hamid a participé à la résistance populaire dans l'ouest algérien sous la direction de l'émir Abdelkader. Mais après la défaite du prince à la bataille d'Aïn Taqin en 1843 et la chute de la ville de M'Sila aux mains des Français, il fut contraint de s'exiler au Maroc en 1844 en raison des conditions difficiles qu'il avait vécues en Algérie. Il s'est installé à Fès, mais il a subi une grande épreuve lorsqu'il a été emprisonné sur ordre du sultan Abd al-Rahman ben Hicham, accusé de communiquer avec le prince Abdelkader et de comploter contre le sultan. Après sa libération, il a tenté de se rapprocher du palais du sultan et de travailler comme enseignant, dans l'espoir d'atteindre un poste prestigieux, mais il n'a pas réalisé ses ambitions. Dans l'une de ses écrits, il a dit : "Et tout cela parce que je suis compté parmi les étrangers, même si je suis parmi les porteurs de la littérature et dans la deuxième classe des enseignants, et que je suis privé des bienfaits des bienfaiteurs". (Al-Qasimi A. M., 2005, p. 220)

Il est décédé à Fès en 1319 H, laissant derrière lui plusieurs œuvres précieuses, parmi lesquelles "Yaqoutat al-Nasb al-Wahhaja", "Al-Yawaqit al-Thamina" et "Dhakirat al-Akhir wa Nuzhat al-Absar".

Bien qu'il n'ait pas occupé de postes officiels, le sultan marocain Hassan Ier lui a confié plusieurs missions spéciales, notamment celle d'expliquer son message aux rebelles concernant l'obéissance à son wali à Fès, ainsi que la préparation du mariage de son fils aîné. Il jouissait d'une certaine faveur à la cour hassanide et avait établi des relations politiques et d'intérêt avec plusieurs responsables de l'administration. (Sharaf., 2012, p. 97).

Il avait plusieurs opinions concernant plusieurs questions de réforme qui ont eu lieu au Maroc au 19ème siècle, parmi lesquelles :

Son avis sur l'émirat et le sultan

Al-Musharafi a estimé que l'obéissance au sultan est une obligation de nécessité collective, et il a présenté plusieurs conditions que le sultan et le titulaire de l'émirat doivent respecter pour garantir le succès du sultan dans la gestion de son autorité et la conduite des affaires de son peuple, parmi lesquelles : (le courage, la pureté, la justice...) et de faire appel aux personnes de bon sens parmi les savants, les ministres et les conseillers vertueux. (Qasri, 2017, p. 243)

Son avis sur les ministres et les conseillers

il établit des conditions sur la manière de les choisir et leurs qualités. Il estime que leur sélection doit se faire parmi l'élite de la société, les intellectuels et les savants, et qu'ils doivent avoir de la compétence, des connaissances, de la vertu et un statut élevé. En effet, il a constaté que si ceux qui entourent le souverain sont vertueux, le bien prospère, et s'ils sont corrompus, le mal s'installe. Ainsi, l'entourage doit être sincère et clair, ordonnant le bien et interdisant le mal, débordant de conseils et d'orientation pour corriger toute déviation. (Qasri, 2017, p. 244)

Son avis sur la question du jihad contre les chrétiens et les occupants

Al-Musharafi considère le jihad comme un devoir religieux qui nécessite une préparation en termes d'équipement et de force, ainsi qu'une mobilisation des chevaux. Il estime également qu'il est impératif de suivre le souverain et de le soutenir dans ses décisions à cet égard. (Qasri, 2017, p. 244)

Conclusion

Le choix des érudits algériens au Maroc pour occuper des postes religieux sensibles, liés à la gestion de la vie publique, témoigne de la stature élevée et de l'estime dont ils bénéficient tant auprès du grand public que des élites. Cette situation résulte de leur grande compétence, de la profondeur de leur savoir, de leur intégrité et de leur réussite dans divers domaines.

Ces personnalités se sont illustrées par leur capacité à gagner le respect et la confiance des gens, qu'ils soient issus du grand public ou du secteur privé. En démontrant leur expertise et en formant de nouveaux chercheurs et leaders, elles ont renforcé cette confiance, leur permettant d'être reconnues par les gouvernants pour occuper des postes sensibles, tels que la délivrance de fatwas, la fonction de juges, la prononciation de discours et la direction de la prière. Elles ont également été désignées dans des conseils de haut niveau et ont participé à des missions importantes lors de conférences et de réunions.

Les érudits algériens ont reçu un grand honneur et ont assumé des responsabilités significatives, leurs conseils étant respectés et leur influence se propageant à travers les territoires et parmi les populations. Leur renommée a atteint un tel niveau que les historiens marocains ont loué leurs contributions. Parmi les exemples notables du XIXe siècle, on trouve le cheikh Mohamed Ben Saad Tlemcen, le cheikh Abdelkader Rachdi et le cheikh Arabi Mchrefi, sans oublier de nombreux autres savants des siècles précédents et suivants.

Liste Bibliographique

• Livres

1. Al-Fassi, M. b. (2003). **al'iielam biman ghabr min 'ahl alqarn alhadi eashar.** Casablanca: Centre du patrimoine culturel marocain Dar Ibn Hazm pour l'imprimerie, l'édition et la distribution.

Fonctions religieuses pour des érudits algériens au Maroc au XIXe

2. Al-Hafnawi, M. (1906). **taerif alkhalf birijal alsalaf**. Algerie : Pierre Fontana Presses Orientales.
3. Alkatani, j. b. (2009). **alfajr almashriq almashriq almuflaq fi 'iibtal turahat althiyrthar almutashhiq almutafayiq**. (t. z. eadnan, Éd.) bayrut: dar alkutub aleilmati.,
4. Al-Mandasi, S. (1968). **Le Diwan**. (. Bounar, Ed.) Algérie: Société nationale de publication et de distribution d'Algérie.
5. Al-Mashrefi, M. (2005). **Le Splendide Halal dans les Rois de l'État alaouite et quelques-unes de ses gloires infinies**. (I. Bouhllila, Ed.) Maroc: publié par le Ministère des Dotations et des Affaires Islamiques.
6. Al-Nasiri, M. A. (1986). **Fath al'iilah wamuntah fi altahaduth bifadl rabiy w niemathih**. Algérie: Fondation nationale du livre.
7. Al-Qasimi, A. M.-H. (2005). **Le soufisme iconique en Algérie**. Bou Saada : Dar Al-Khalil Al-Qasimi pour l'édition et la distribution.
8. Al-Samlali, A.-A. b. (1993). **Al'iielam biman hala bimarakish w 'aghmat min al'aelam**. (A.-W. b. Mansour, Éd.) Rabat, Bibliothèque Royale.
9. Al-Shaibani, A. (1987). **masabih albashariat fi 'abna' khayr albariati**. Maroc: Bibliothèque des Sciences Généalogiques.
10. Al-Youbi, L. (1998). **Fatwas jurisprudentielles sur les questions les plus importantes de la dynastie Saadi à l'ère pré-protecteurale**. Maroc: Publications du Ministère des Dotations et des Affaires Islamiques, Fadala Press.
11. Baali, H. (2018). **Les voyages hijazis du Maghreb, les Marocains**. , les médias dans la Terre Sainte. Maison d'édition et de distribution scientifique Al-Yazouri.
12. *Bin Abd Allah, A. A. (1983). Maalma*. Beyrouth: Dar al-Gharb al-Islami.
13. bin Abdul Qadir, Muslim. (1974). **Tarikh biyat Wahran almuta'akhir 'aw khatam 'anis algharib walrusafir**. Société nationale d'édition et de distribution.
14. Belaïfa, A. (2022, 01 08). **Autorité politique dans la pensée politique islamique : une étude du concept de légitimité**. Journal des études juridiques et politiques.
15. Hassani, M. (2007). **Encyclopédie de l'Histoire et de la Culture des Villes Algériennes**. Algérie : Dar Al-Hikma.
16. Ibn Souda, A. S. (1997). **Ithaf Al-Mutali Fournissant aux lecteurs les biographies des érudits des XIIIe et XIVe siècles**. (M. Haji, Éd.) Beyrouth-Liban: Dar Al-Gharb Al-Islam.
17. Lotorno, R. (1992). **Fès avant la Protection**. Beyrouth : Dar al-Gharb al-Islam.
18. Nuwaihid, A. (1980). **Dictionnaire des personnes notables d'Algérie**. Beyrouth : Fondation culturelle Nuwaihid pour l'écriture, la traduction et l'édition.
19. Saad Allah, A. A. (1998). **Histoire culturelle de l'Algérie**. Beyrouth : Dar Al-Gharb Al-Islam.
20. Saad allah, A. a.-Q. (2007). **Opinions de recherche sur l'histoire de l'Algérie**. Algérie: Dar Al-Basa'ir.
21. Shawitam, A. (2011). **Relations Algérienne-Maghreb pendant la période ottomane**. Faculté des sciences sociales et humaines.

- Thèses

1. Saghieri, S. (2021). **L'impact des érudits algériens sur l'activité intellectuelle et éducative à Al-Aqsa au Maroc du 17ème siècle au 19ème siècle après JC** (Doctoral dissertation). Université du Martyr Hama Lakhdar, Collège des Sciences Sociales et Humaines, Oued Souf.
2. Sharaf, A. H. (2010). **Alhusam almushrafi liqate lisab alsaab aljaeraffi alnaatiq bikhurafat aljaesus si' alzani alkansus lilearabii bin eabd alqadir bin eali almashrafi** (Doctoral dissertation). Faculté des Sciences Humaines, Université d'Oran.

- Article

1. Qasri, M. A.-S. (2017, 04 25). **Chercheurs et juristes en Algérie**, entre la persécution et l'exil du système dirigeant ottoman et la polarisation et l'exploitation du système dirigeant saadi et alaouite au Maroc. OUSSOUR AL-JADIDA, 7(26).